



**DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR LA
CREATION D'UN BATEAU SUR DOMAINE PUBLIC
ANNEE 2019**

Cette demande doit obligatoirement être accompagnée d'un RDV avec un Technicien de la Ville pour accompagner et valider les travaux. Une permission doit être délivrée.

Demande à effectuer 30 jours avant la date souhaitée pour le début de la réalisation des travaux.

Une liste d'entreprises compétentes est à disposition pour établir un devis.

Nom et adresse de la Société
sélectionnée.....

APE.....SIRET

Téléphone.....Fax.....Email.....

Nom du client et Adresse des
travaux :

Date et horaires des travaux :

Description et taille du bateau : (5 ml ou ± 8 ml ou ± 15 ml).....

N° de Permis de Construire ou N° de déclaration préalable.....

Nous joindre un plan, croquis et photo de l'endroit précis à modifier

Droits de voirie à payer : 50.00 € droit fixe + tarif stationnement sur le domaine public

Selon la délibération du 07 décembre 2018 pour l'entreprise intervenante.

Stationnement : Il est à noter que pour les places de stationnement non matérialisées au sol, il sera considéré 1 place par tranche de 5 mètres linéaires occupés. (Merci de cocher les cases)

☐ 9,30 € pour la réservation d'emplacement en zone payante pour travaux / jour / emplacement

☐ 6,25 € pour la réservation d'emplacement en zone non payante pour travaux / jour / emplacement

L'entrée charretière sera établie sur toute la largeur du trottoir actuel. Les découpes seront parallèles entre elles et perpendiculaires au trottoir existant. Les bordures existantes feront l'objet d'une dépose et repose soignée : l'abaissement de bordures sera de 0.04 mètre de hauteur au-dessus du caniveau et la pente s'étendra sur toute la largeur du trottoir. Les rampants seront d'une longueur de 1 m. Un lit de pose de béton (solin) de 0.30 mètre d'épaisseur sera mis en œuvre en dessous des bordures. Le trottoir sera constitué d'une forme de 25 cm de grave ciment dosé à 4% et d'une couche de revêtement de 4 cm minimum de béton bitumeux de type porphyre 0/6 chaud. Pour les bateaux utilisés principalement par les PL, la structure sera renforcée sur trottoir : 30 cm de GNT 0/31,5 – 8 cm de grave bitume – 5 cm de BB 0/6 porphyre.

Tout arrêté demandé et non annulé par écrit 72 heures avant la date des travaux sera facturé au demandeur.

Date de la demande :

Signature du demandeur :